



**Document d'information sur le budget
des dépenses et la planification axée sur
les résultats
2009-2010**

**Ministère du Développement du Nord et
des Mines**

This document is available in English.

Table des matières

PARTIE I : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2009-2010	5
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	7
Organigramme du ministère	9
PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2009-2010	10
Lois administrées par le ministère	16
Organismes, conseils et commissions	18
INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE	
Dépenses prévues du ministère 2009-2010	20
Dépenses prévues du ministère par programme 2009-2010	20
PARTIE II : DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES 2009-2010	21
Fonctionnement et immobilisations	23
Sommaire – Fonctionnement	25
Sommaire – Fonctionnement par crédit et par catégorie de dépenses	27
Sommaire – Immobilisations	29
Sommaire – Immobilisations par crédit et par catégorie de dépenses	31
<u>Administration du ministère</u>	
Fonctionnement	35
Immobilisations	38
<u>Développement du Nord</u>	
Fonctionnement	46
Immobilisations	52
<u>Mines et minéraux</u>	
Fonctionnement	62
Immobilisations	66
ANNEXE I : RAPPORT ANNUEL 2008-2009	69

PARTIE 1 – PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2009-2010

PARTIE 1 : PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2009-2010

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

En tant que ministère régional du Nord de l'Ontario et de ministère responsable du secteur minier de la province, le ministère du Développement du Nord et des Mines s'emploie à préserver la solidité, la santé et la prospérité du Nord de l'Ontario et de ce secteur. En offrant une perspective nordique, le ministère soutient les initiatives provinciales dans le Nord et tient compte des circonstances propres à la région.

Le ministère dirige et coordonne les programmes gouvernementaux visant à faire croître l'économie du Nord de l'Ontario, à bâtir de fortes collectivités dans la région et à y créer des occasions d'emploi. Grâce à un réseau de bureaux et à l'élaboration stratégique de politiques et de programmes, le ministère s'assure que les résidents du Nord ont accès aux programmes et aux services gouvernementaux et qu'ils ont leur mot à dire à propos des décisions gouvernementales qui touchent le Nord.

En tant que ministère sectoriel pour le secteur minier de la province, le ministère appuie une industrie minière forte et durable en faisant la promotion des investissements et de l'exploration, en donnant des renseignements aux clients internationaux sur la richesse de l'Ontario en ressources minérales et en administrant de manière juste, efficace et efficiente la *Loi sur les mines*. Le ministère fournit également des renseignements géoscientifiques sur toutes les régions de la province, encourage la collaboration et la consultation avec les collectivités autochtones, administre les redevances sur les diamants de l'Ontario et veille à ce que l'exploitation et la réhabilitation des terrains miniers se fassent en toute sécurité et de manière écologique.

Le ministère soutient le développement économique et communautaire en faisant la promotion d'un climat des affaires qui favorise la compétitivité et les investissements dans le Nord de l'Ontario. Les professionnels du développement économique, qui se spécialisent dans les secteurs des produits forestiers, des mines, des entreprises et des industries, de la biotechnologie, de la fabrication, des télécommunications, du cybercommerce, des transports, de l'énergie, de l'agriculture, du tourisme et de la promotion du commerce et de l'investissement, aident les municipalités, les Premières nations et les entreprises à attirer les investissements, à saisir les occasions d'affaires, à diversifier les économies locales et à bâtir des collectivités du Nord plus fortes.

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), qui est présidée par le ministre du Développement du Nord et des Mines, fournit une aide financière essentielle afin de soutenir le développement des entreprises, les entrepreneurs, les investissements en immobilisations et en infrastructure et la création d'emplois dans les collectivités du Nord de l'Ontario.

Le ministère coordonne les investissements essentiels de la province dans le transport, les télécommunications et l'infrastructure publique de la région par l'entremise de la Commission de transport Ontario Northland (CTON) et de l'Owen Sound Transportation Company (OSTC). Il contribue à soutenir les collectivités du Nord de l'Ontario au moyen d'une planification stratégique de l'infrastructure et d'investissements dans celle-ci. Les

responsables du Programme des transports dans le Nord collaborent avec d'autres ministères et les collectivités des Premières nations afin de prolonger et de maintenir l'infrastructure routière du Nord, les routes dans les territoires non érigés en municipalité, les routes d'accès aux ressources et les routes d'hiver.

Afin d'accroître la compétitivité du secteur minier, le ministère gère les terrains miniers de l'Ontario, attire les investissements et soutient l'exploitation minière. Il administre la *Loi sur les mines* de l'Ontario en vue d'assurer un accès équitable aux droits miniers sur les terres de la Couronne et une gestion équitable des terrains miniers.

La Commission géologique de l'Ontario (CGO), qui s'acquitte de son mandat provincial à partir de son siège social de Sudbury, offre des renseignements et des services géoscientifiques qui permettent de stimuler le secteur minier et d'aider l'Ontario à conserver son rang de chef de file mondial en sciences de la terre. La prestation de services se fait par l'entremise de neuf bureaux géoscientifiques régionaux, qui offrent un accès aux renseignements sur les avoirs de l'Ontario en matière de géoscience et de ressources minérales.

Elle fournit également les renseignements géoscientifiques stratégiques de base nécessaires à la détermination des aquifères de l'Ontario, de son potentiel en matière d'énergie non renouvelable et des sources de minéraux de qualité pour la construction et au soutien des priorités du gouvernement sur le plan de la protection des eaux souterraines. Ce programme géoscientifique favorise en outre la participation des Autochtones et un processus décisionnel éclairé quant à l'aménagement du territoire, qui favorise le développement durable des collectivités.

Les responsables du programme Exploitation minière et réhabilitation des terrains miniers collaborent avec les ministères partenaires et les ministères fédéraux pour promouvoir l'utilisation sûre, saine et durable des terrains miniers de l'Ontario.

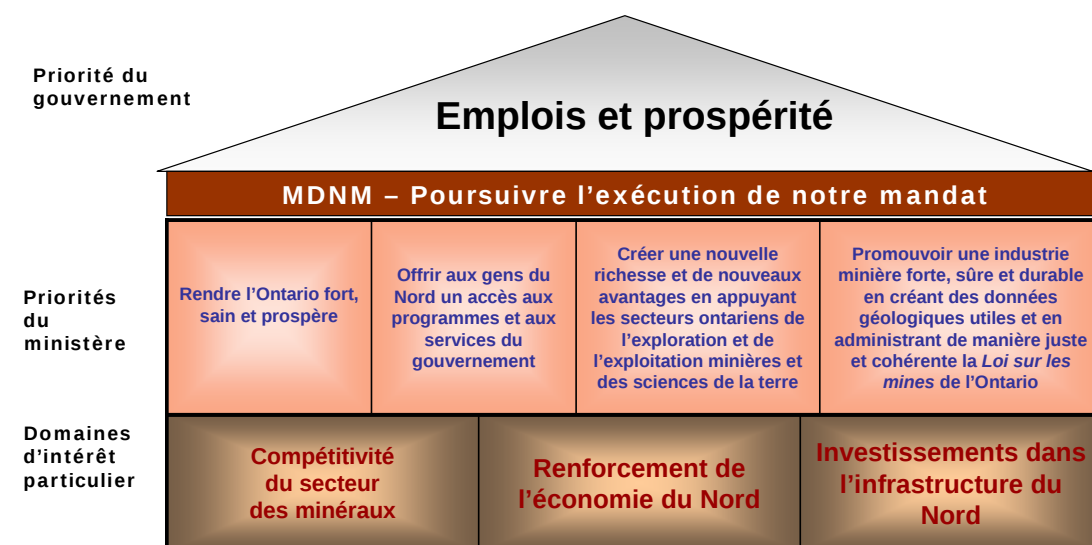
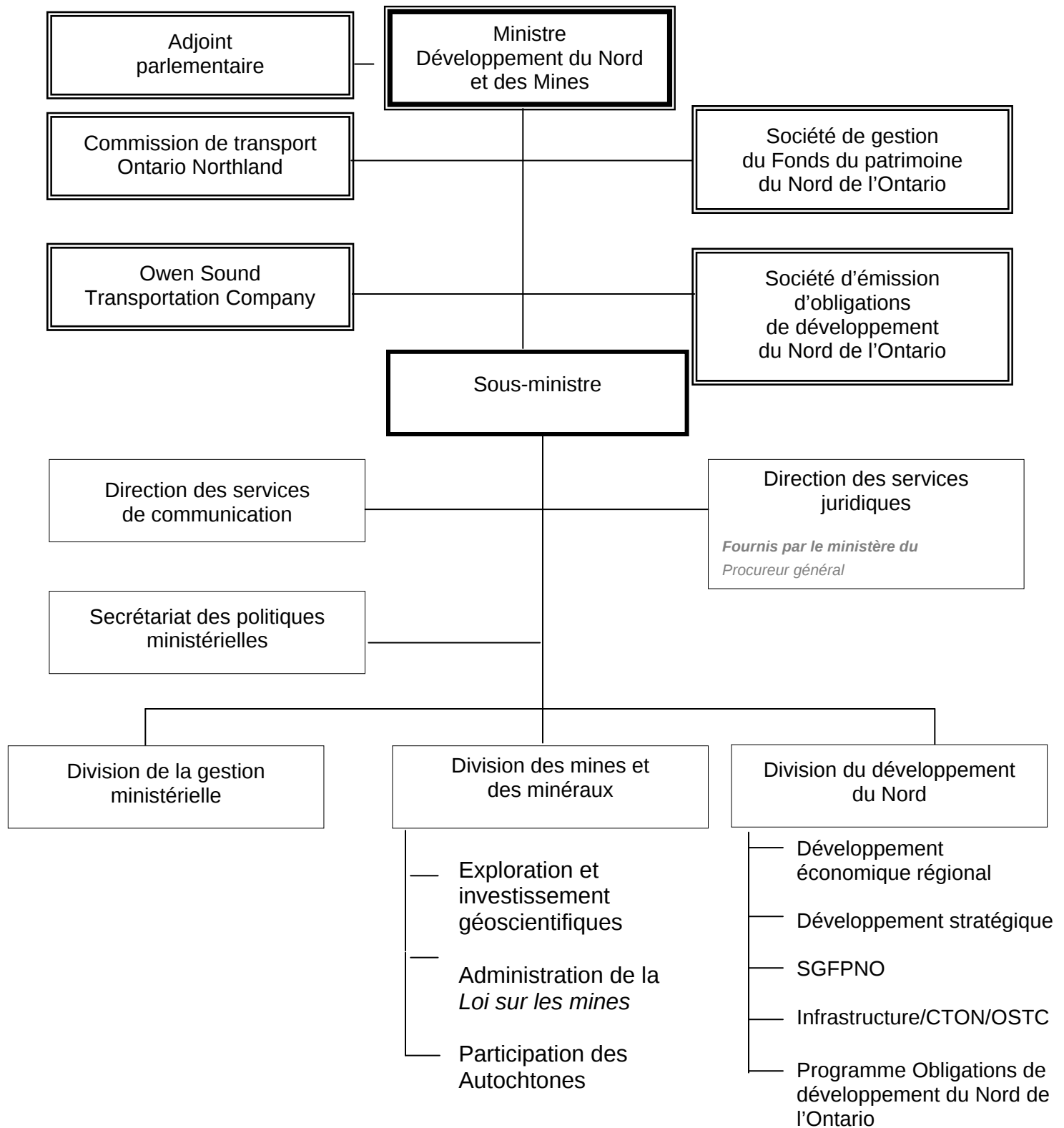


Figure 1 : Priorités stratégiques du MDNM pour 2009-2010

ORGANIGRAMME



PLAN AXÉ SUR LES RÉSULTATS PUBLIÉ 2009-2010

Le ministère du Développement du Nord et des Mines s'acquitte de son mandat dans le cadre de deux activités ou catégories principales : le développement économique du Nord et les mines et minéraux de l'Ontario.

Activité : Développement économique du Nord

Dans le cadre de cette activité, le ministère dirige et coordonne les programmes gouvernementaux visant à faire croître l'économie du Nord de l'Ontario, à bâtir de fortes collectivités dans la région et à y créer des occasions d'emploi. Le ministère joue en outre un rôle important relativement au respect des engagements du gouvernement à l'égard des initiatives stratégiques qui pourraient avoir des répercussions sur le Nord de la province.

Sous la bannière du développement économique du Nord, le ministère offre cinq sous-activités.

- Développement économique régional
- Développement stratégique
- Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
- Commission de transport Ontario Northland et Owen Sound Transportation Company
- Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario

Développement économique régional

Un réseau de six équipes régionales intégrées (Sudbury, Thunder Bay, Sault Ste. Marie, Timmins, North Bay et Kenora), comptant des bureaux dans 32 collectivités du Nord, sert de point central à la réalisation des programmes et à la prestation des services dans les secteurs économiques importants de cette région. Ces équipes collaborent avec les collectivités du Nord afin de les aider à déterminer et à favoriser les occasions de développement économique, ainsi qu'à élaborer des propositions. Cette démarche intégrée permet au ministère de soutenir efficacement les initiatives de développement économique dans le Nord en fournissant un large éventail de produits et de services en mettant surtout l'accent sur la prestation des services à la clientèle. Le personnel chargé du développement économique régional tient également des réunions avec les collectivités et les groupes autochtones afin de promouvoir des programmes et d'aider à l'établissement de plans d'affaires pour les projets proposés.

Développement stratégique

Le ministère soutient les efforts de développement stratégique dans le Nord de l'Ontario, y compris les investissements stratégiques dans l'infrastructure par l'entremise de programmes tels le Programme des routes du Nord, de la promotion mondiale des forces et des possibilités de la région, ainsi que de la recherche et de l'analyse. De plus, le ministère examine les occasions de croissance potentielles dans un certain nombre de secteurs stratégiques émergents, dont la bioéconomie, le cybercommerce et les débouchés à valeur ajoutée dans les secteurs forestier et minier. Le ministère continuera en outre à collaborer avec les ministères partenaires afin d'accroître les investissements publics et privés dans les

secteurs du transport, des télécommunications et de l'infrastructure communautaire de la région du Nord et à conclure des partenariats avec le gouvernement fédéral.

La sous-activité de développement stratégique soutient également un certain nombre d'initiatives clés, dont le Plan de croissance du Nord de l'Ontario, le rapport du facilitateur économique pour la région du Nord-Ouest de l'Ontario et les Conseils de développement du Nord.

Plan de croissance du Nord de l'Ontario

Le Plan de croissance du Nord de l'Ontario sera une stratégie à long terme visant à soutenir une croissance économique et démographique durable dans le Nord de la province. Ce plan est en cours d'élaboration par le ministère du Développement du Nord et des Mines et le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure, conjointement avec les collectivités du Nord et les Premières nations, les organismes autochtones, les organismes de développement économique, les associations commerciales, l'industrie, les organismes de formation et de recherche et le public. Une table ronde ministérielle réunissant 17 membres relativement au programme InvestiNord favorisera l'harmonisation des politiques et des investissements du gouvernement provincial afin de soutenir une région concurrentielle à l'échelle mondiale, par l'entremise des mesures suivantes :

- tirer parti des forces de la région afin de faire croître les industries existantes et émergentes;
- accroître les possibilités d'éducation et de formation afin d'assurer une main-d'œuvre compétente;
- aider à attirer de nouvelles personnes et de nouveaux investissements dans le Nord;
- effectuer des investissements stratégiques dans l'infrastructure afin d'appuyer les priorités en matière de croissance régionale.

Des réunions ont été tenues avec plus de 2 500 résidents du Nord afin de leur donner l'occasion de formuler des suggestions sur le Plan de croissance et un groupe de discussion Pensez Nord a invité des conférenciers du monde entier pour qu'ils viennent échanger leurs idées. Un plan provisoire devrait être terminé à l'été 2009 et la version définitive, à l'automne-hiver 2009-2010.

Rapport du facilitateur économique pour la région du Nord-Ouest de l'Ontario

Dans le but de provoquer une nouvelle croissance dans le Nord-Ouest et en réponse aux défis continus auxquels font face les résidents de cette région en raison d'un fléchissement prolongé et sans précédent du secteur forestier, le gouvernement a annoncé la nomination de M. Robert Rosehart au poste de facilitateur économique pour la région du Nord-Ouest de l'Ontario au moment du dépôt du Budget de 2007. Après avoir mené des consultations, M. Rosehart a déposé son rapport le 20 mars 2008. Le ministère collabore actuellement avec ses ministères partenaires et d'autres organismes gouvernementaux afin de réagir aux recommandations présentées.

Conseils de développement du Nord (CDN)

Afin de mieux écouter et servir les résidents du Nord, on a créé les Conseils de développement du Nord (CDN), qui regroupent des représentants des collectivités urbaines, rurales et éloignées du Nord ainsi que des organismes du monde des affaires, de l'industrie, du secteur du travail et des domaines du développement économique, de la santé et de l'éducation. Les CDN favorisent la participation des citoyens et permettent aux résidents du Nord de jouer un rôle direct dans les décisions du gouvernement provincial qui les concernent. Les CDN continueront à fournir des commentaires précieux sur les programmes et les priorités du gouvernement relativement au Nord et à jouer un rôle à part entière dans l'élaboration du plan de croissance du Nord de l'Ontario.

Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (FPNO), par l'entremise de ses programmes, collabore avec les entrepreneurs, les entreprises et les organismes commerciaux du Nord en vue de répondre aux priorités de la région tout en continuant à soutenir les projets essentiels d'infrastructure et de développement communautaire qui améliorent la qualité de vie et stimulent l'activité économique. Les efforts se poursuivront dans le cadre des programmes afin de réaliser des investissements stratégiques qui stimulent la création d'emplois dans le secteur privé, apportent une aide au démarrage d'entreprises, offrent des possibilités de développement aux jeunes du Nord, soutiennent les initiatives d'économie et de production d'énergie et fournissent une aide à l'innovation et aux technologies émergentes qui permettront à l'économie du Nord de progresser.

Commission de transport Ontario Northland et Owen Sound Transportation Company

La Commission de transport Ontario Northland (CTON) et l'Owen Sound Transportation Company (OSTC) sont des entreprises opérationnelles provinciales qui relèvent du ministère du Développement du Nord et des Mines. Chacune reçoit des subventions annuelles de fonctionnement et d'immobilisations qui soutiennent la prestation, à des prix concurrentiels, de services de transport et de télécommunication sûrs, fiables et adaptés aux clients, aux résidents et aux entreprises du Nord-Est de l'Ontario.

Programme pilote Obligations de développement du Nord de l'Ontario

Annoncé en 2005, le programme pilote Obligations de développement du Nord de l'Ontario a donné aux résidents de cette région l'occasion d'investir dans les obligations de développement du Nord de l'Ontario, un instrument d'épargne sûr, tout en contribuant activement à l'avenir économique de cette région. Le produit d'environ 13 millions de dollars provenant de la vente de ces obligations est actuellement investi par l'entremise de la Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario afin d'accorder des prêts à des petites et moyennes entreprises, existantes ou nouvelles, en vue de créer et de conserver des emplois dans le Nord.

Activité : Mines et minéraux de l'Ontario

Le ministère appuie une industrie minière forte et durable en faisant la promotion des investissements et de l'exploration, en donnant des renseignements aux clients internationaux sur la richesse de l'Ontario en ressources minérales et en administrant de manière juste, efficace et efficiente la *Loi sur les mines* de l'Ontario. Il y a trois sous-activités :

- Cartographie géoscientifique et promotion de l'investissement
- Administration de la *Loi sur les mines*
- Participation des Autochtones

Cartographie géoscientifique et promotion de l'investissement

Cette sous-activité permet de bâtir un secteur minier provincial fort et durable contribuant à la prospérité de l'ensemble de l'Ontario. La collecte et la diffusion de données géoscientifiques en vue d'attirer et de canaliser les investissements dans le secteur minier et de définir un large éventail de priorités en matière de politiques gouvernementales en constituent les éléments clés.

Cartographie géoscientifique

La cartographie géoscientifique fournit des données géoscientifiques fondamentales qui constituent le cadre d'évaluation du potentiel minier de l'Ontario – un facteur important dans l'orientation des décisions du secteur privé en matière d'investissements. Les services comprennent la cartographie géoscientifique de l'ensemble de la province, un accès en ligne en tout temps aux données géoscientifiques et des services conseils d'experts en sciences de la terre à l'échelle de la province. L'expertise géoscientifique soutient également d'autres priorités du gouvernement, telles que la cartographie des eaux souterraines dans le cadre des efforts visant la protection de l'eau potable et la détermination de nouvelles possibilités de développement énergétique et industriel.

Promotion de l'investissement

Cette sous-activité est axée sur la promotion du secteur minier et de l'investissement. Les éléments clés comprennent la promotion des occasions d'investissement à l'échelle nationale et internationale et des services conseils de spécialistes en géologie dans les bureaux extérieurs, situés partout dans la province, qui permettent de créer des réseaux et de favoriser la collaboration entre le gouvernement, les intervenants du secteur minier, les communautés autochtones et les secteurs liés au développement économique.

L'accent a été mis sur l'industrie diamantaire émergente de l'Ontario, plus particulièrement sur la création de débouchés à valeur ajoutée et l'administration des redevances ontariennes sur les diamants en vue de créer un avantage concurrentiel pour la province.

Administration de la *Loi sur les mines*

Ce secteur de programme administre la *Loi sur les mines* de l'Ontario afin d'assurer l'exploitation durable et responsable des ressources minières de la province. Il faut pour cela assurer un accès public équitable aux droits miniers sur les terres de la Couronne et une gestion juste et efficace des terrains miniers de l'Ontario, en plus de veiller à ce que l'exploitation et la réhabilitation des terrains miniers se fassent en toute sécurité et de manière écologique.

Dans le cadre de ce mandat, le ministère a lancé une initiative visant à moderniser la *Loi sur les mines* afin de s'assurer que l'exploitation des minéraux en Ontario s'effectue de manière à promouvoir un développement équilibré dont tous les Ontariens peuvent bénéficier, tout en modernisant la manière dont les sociétés minières jalonnet les concessions et les explorent afin qu'elle soit plus respectueuse des propriétaires fonciers privés et des collectivités autochtones. Le ministère prévoit déposer un projet de loi au printemps afin que des nouvelles règles soient en vigueur plus tard cette année.

Réhabilitation des terres de la Couronne

Le Programme de réhabilitation des mines abandonnées investit dans la réhabilitation des sites miniers abandonnés situés sur des terres de la Couronne afin d'assurer la sécurité du public, d'améliorer l'environnement et de faire en sorte que ces terres puissent être utilisées de façon productive. La réduction de la responsabilité de la Couronne sur ces sites, l'amélioration de la sécurité du public et la protection de l'environnement en sont les principales priorités.

Participation des Autochtones

La participation des Autochtones met l'accent sur l'établissement et le maintien de relations clés avec les Autochtones et les collectivités, la prestation de services consultatifs visant à aider les collectivités à avoir accès aux employés, aux ressources et aux programmes du ministère en matière d'exploitation minière et d'aide au développement économique du Nord. Le personnel responsable du programme travaille avec les collectivités autochtones et le secteur minier afin de respecter l'obligation de consulter de façon à s'assurer que les activités qui se déroulent respectent les obligations de la Couronne relativement aux droits ancestraux et aux droits issus de traités.

Mesures de rendement du ministère du Développement du Nord et des Mines

Activité – Développement économique du Nord		
Sous-activité	Mesure du rendement	Explication des résultats
Réfection des routes du Nord	Pourcentage de routes du Nord en bon état	Le pourcentage visé de routes du Nord en bon état devrait être de 51 % en 2009-2010 et de 67 % à long terme.
	Pourcentage de ponts du Nord en bon état	Le pourcentage visé de ponts routiers du Nord jugés en bon état devrait demeurer à 56 % en 2009-2010 et être de 85 % à long terme.
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)	Investissements provenant d'autres partenaires	Le rapport cible des investissements provenant d'autres partenaires devrait passer de 1:2 en 2008-2009 à 1:3 en 2009-2010 et jusqu'en 2011-2012.
	Nombre d'emplois à temps plein créés ou conservés	Le financement de la SGFPNO devrait contribuer à créer ou maintenir 3 000 emplois à temps plein en 2009-2010; ce montant devrait augmenter proportionnellement au financement additionnel accordé à l'organisme (500 emplois supplémentaires seront créés ou maintenus par tranche de 10 millions de dollars en financement supplémentaire).
Activité – Développement économique du Nord		
Sous-activité	Mesure du rendement	Explication des résultats
Programme Exploration et investissement géoscientifiques	De nouveaux produits géoscientifiques sont offerts pour appuyer les décisions en matière de terrains et de ressources naturelles	La Commission géologique de l'Ontario produira 145 nouveaux produits géoscientifiques par année de 2009-2010 à 2012-2013.
	Classement de l'Ontario au Canada pour les nouveaux investissements dans les secteurs de l'exploration et de l'exploitation minières	L'Ontario devrait maintenir son rang de chef de file canadien au titre des nouveaux investissements en exploration et en exploitation minière en 2008.

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE**Loi sur les mines**

Cette loi régit les activités d'exploration et d'exploitation minières en Ontario. Le but de cette loi est d'encourager la prospection, le jalonnement et l'exploration en vue d'exploiter les ressources minières et de minimiser les effets néfastes sur l'environnement par la réhabilitation des terrains miniers en Ontario.

Loi sur le ministère du Développement du Nord et des Mines

Cette loi crée le ministère du Développement du Nord et des Mines. Elle reconnaît les conditions et les besoins particuliers du Nord de l'Ontario ainsi que le désir des habitants d'être mieux représentés au sein du gouvernement. La loi définit la fonction du ministère qui est de coordonner les activités gouvernementales dans le Nord de l'Ontario et d'y mettre sur pied des politiques et des programmes gouvernementaux, le tout dans l'intérêt de l'industrie minière.

Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Cette loi crée une société pour promouvoir et encourager les initiatives de développement économique et de diversification dans le Nord de l'Ontario par l'utilisation de fonds recueillis dans ce but. La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario est un service opérationnel provincial.

Loi sur les régies des services publics du Nord

Cette loi, adoptée en 1999, remplace la *Loi sur les régies locales des services publics*. Elle offre aux résidents du Nord de l'Ontario choix et souplesse pour la mise sur pied de mécanismes de prestations de services qui tiennent compte des circonstances propres au Nord de l'Ontario et permettent d'augmenter l'efficacité et la responsabilisation en matière de prestation de services dans toute la région.

La première partie de la loi permet aux habitants de territoires non érigés en municipalités d'établir légalement des régies locales de services publics pour agir en leur nom et de rassembler les fonds nécessaires à la mise en place de certains services de base qui améliorent la qualité de vie. La deuxième partie de la loi permet la création de régies de services qui regroupent la prestation de six services essentiels : l'aide à l'enfance, l'aide sociale, la santé publique, le logement social, le service d'ambulance et les foyers pour personnes âgées ainsi qu'une variété de services optionnels. La régie des services est responsable de l'administration fiscale de la région.

Loi sur le programme ontarien d'exploration minière

Entrée en vigueur en 1980, cette loi prévoit des programmes d'incitation qui encouragent l'exploration et l'exploitation minières en Ontario.

Loi sur la Commission de transport Ontario Northland

Cette loi définit le mandat de la Commission de transport Ontario Northland (CTON) qui est de fournir des services de transport et de télécommunication dans le Nord de l'Ontario. La Commission de transport Ontario Northland est exploitée comme une entreprise opérationnelle de la province.

Loi de 2000 sur les géoscientifiques professionnels

Cette loi crée l'Ordre des géoscientifiques professionnels de l'Ontario comme l'organe directeur des géoscientifiques et investit l'Ordre du pouvoir d'élaborer des normes de pratique professionnelle pour les personnes qui souhaitent être reconnues en tant que géoscientifiques professionnels.

Loi de 2004 sur la Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario

Cette loi crée la Société d'émission d'obligations de développement en lui fixant comme objectifs de favoriser le développement des entreprises du Nord de l'Ontario en émettant des obligations afin de recueillir des fonds servant à octroyer des prêts et du financement par emprunt aux entreprises admissibles du Nord de l'Ontario.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Quatre organismes du gouvernement ontarien relèvent du ministère du Développement du Nord et des Mines.

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario est un service opérationnel provincial. Elle a été créée en 1988 et son mandat consiste à donner des conseils et à faire des recommandations en ce qui a trait à la croissance et à la diversification de l'économie du Nord de l'Ontario et d'y promouvoir et d'y encourager les initiatives de développement économique.

Commission de transport Ontario Northland

La Commission de transport Ontario Northland est une entreprise opérationnelle provinciale qui assure le transport et les télécommunications dans le Nord de l'Ontario. Ces activités incluent les services ferroviaires de marchandises et de passagers, de télécommunications, d'exploitation d'autobus et maritime.

Owen Sound Transportation Company Limited

L'Owen Sound Transportation Company Limited (OSTC) est une entreprise opérationnelle provinciale qui fournit des services de transport maritime (véhicules et passagers) de Tobermory à South Baymouth, à bord du M.S. Chi-Cheemaun. L'OSTC exploite également le traversier de l'île Pelée tout au long de l'année en vertu d'un contrat avec le ministère des Transports.

Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario

La Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario est une entreprise opérationnelle provinciale. La Société, en collaboration avec l'Office ontarien de financement, a émis des obligations garanties par la province aux résidents du Nord. Le produit de la vente d'obligations sert à octroyer des prêts aux entreprises du Nord qui investissent dans des projets d'immobilisations en vue de créer de nouveaux emplois dans la région.

Paielements de transfert aux organismes

Prévisions 2009-2010 \$	Organisme	Prévisions <u>2008-2009</u> \$	Chiffres réels provisoires <u>2008-2009</u> \$	Chiffres réels <u>2007-2008</u> \$
34 500 000 45 500 000	Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario – Fonctionnement – Immobilisations	34 500 000 35 500 000	34 500 000 35 500 000	34 500 000 25 500 000
21 200 000 26 100 000	Commission de transport Ontario Northland – Fonctionnement – Immobilisations	21 200 000 14 222 600	21 300 000 25 222 600	37 066 721 7 995 000
800 000 1 097 000	Owen Sound Transportation Company Limited – Fonctionnement – Immobilisations	800 000 682 000	1 025 000 682 000	830 000 668 093

Nota : Il y a eu un paiement de transfert à la Société d'émission d'obligations de développement du Nord de l'Ontario de 500 000 \$ pour son fonds d'amortissement de la provision pour pertes sur prêts en 2008-2009.

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2009-2010

	Dépenses prévues du ministère 2009-2010 (M\$)
Fonctionnement	130,4
Immobilisations	248,0

Tableau 2 : Dépenses prévues du ministère par nom de programme 2009-2010

Nom du programme ou de l'activité	Dépenses prévues du ministère (M\$)
Administration du ministère	10,4
Programme du développement du Nord	316,6
Programme des mines et des minéraux	51,5

*Ne comprend pas les immobilisations (investissements dans les routes du Nord) de 648 millions de dollars.